



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Lundi 07 octobre 2013

STATUTS HERAKLES

Défendre les piliers fondamentaux de notre futur socle social

Depuis le début des années 2000, il se murmurait le projet de création d'Herakles – fusion de SME et SPS. Début 2011 et après une dernière hésitation sur le « qui absorbe qui ? », le processus de fusion SME / SPS se met en place. Pendant plus d'un an, des réunions de relecture des accords existants s'enchaînent avec les directions respectives. Début 2012, nouvelle étape, la nouvelle direction Herakles a engagé la « négociation » de sa nouvelle Convention Herakles sans tenir compte du travail préparatoire fait précédemment.

HERAKLES : fusion de SME et de SPS **35 Heures et Allocation Annuelle**

Il est notoire que la fusion de deux entreprises est un exercice difficile. SME et SPS sont deux entreprises à la fois distinctes mais aussi proches l'une de l'autre. Dans le domaine social, elles se sont construites en gagnant leurs acquis sociaux. Durant ces 2 années de période transitoire tous les salariés Herakles ont compris que chacune des entreprises avait un « patrimoine génétique social » bien ancré, chacune avec un « gène » central :

- *les 35 heures pour SME
- *l'allocation annuelle pour SPS.

Mais que reste-t-il de ces valeurs ?

Aujourd'hui nous connaissons le détail de la Convention Herakles (écrite uniquement par la direction). Le constat est sans appel.

La direction Herakles affiche clairement ses intentions en cassant les 35 Heures (SME) et l'Allocation Annuelle (SPS).

Sur le temps de travail, elle affiche le principe du « travailler plus pour gagner plus ». Et donc elle remet en cause les 35 heures. Elle utilise l'augmentation du temps de travail pour compenser partiellement les écarts de salaires entre les salariés de SME et SPS.

Ensuite, elle affiche clairement ses intentions sur la politique de rémunération qu'elle compte instaurer. Elle fait exploser le principe du mois moyen société (SPS) pour instaurer, en 2016, une prime annuelle à plusieurs niveaux:

Pour les non-cadres : 3700€ pour les SME et les nouveaux embauchés Herakles, 4020€ pour les ex-SPS (3700€ de prime annuelle avec une compensation intégrée dans le salaire de base).
Pour les cadres : un 13^{ème} mois plafonné à 5500€.

La direction acte ainsi une séparation nette entre les cadres et les non cadres, et de plus crée une différence entre les non cadres SPS et les SME plus les futurs embauchés.

Pourtant, Herakles a les moyens d'appliquer les 35 heures sans perte de salaire et de maintenir l'Allocation Annuelle.

Pour un socle social vraiment négocié

SUD a alerté les salariés dès le début et même a appelé les salariés à cesser le travail lorsque les thèmes « durée du travail », « classifications/rémunérations » ont été abordés.

A ce jour, la dernière version (datant du 2 octobre) du projet de Convention est très peu différente des précédentes.

La semaine dernière, SUD a publié un tract qui synthétisait nos principales revendications relatives aux 4 thèmes structurants de la Convention. Elles concernent les conditions d'emplois (classifications, évolutions de carrière, etc), le temps de travail, les rémunérations et les congés.

Une intersyndicale se met en place et elle a décidé d'appeler les salariés Herakles à « exprimer leur mécontentement » et « à conserver nos acquis ».

Les organisations syndicales responsables de cet appel doivent préciser leurs positions respectives.

Exprimer un mécontentement ne suffira pas. Il faudra afficher des revendications pour ouvrir des perspectives sur le mouvement engagé et définir un cahier revendicatif avec les salariés.

Il s'agit de la construction de la Convention d'Entreprise Herakles qui va définir le socle social de tous les salariés Herakles.

L'enjeu est réellement de taille pour tous les salariés actuels et les futurs embauchés.

SUD appelle tous les salariés Herakles

à un ARRET DE TRAVAIL

le MARDI 08 OCTOBRE 2013

de 9 heures à 11 heures

devant le siège social Herakles

JC, JN, Ste Hélène, Quarts de matin : 2 h de grève de 9 h à 11 h

Quarts d'après-midi : 2 h en fin de quart

Quarts de nuit : 2 h en fin de quart (nuit de lundi 7 à mercredi 8 octobre)

SOYONS nombreux pour conserver nos acquis au rassemblement au Haillan de 9 h à 11 h